Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260702-2027_07_02_47-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved
14 rue Jules Ferry
29710 Plozévet

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL N°5

DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 24 Juin 2026.

Etaient présent :

Messieurs : ANGEBAUD Roger, BALLAHMER Lounis, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Mesdames : BARTHELEMY Christine, BREMAUD Brigitte, CORNEC Marie-Eve, DUFOUR Marie-Thérèse, GUENOLE Claudie, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, ZILLER Fanny.

Absents :

Monsieur BOURDON Fabien a donné procuration à Madame SQUIBAN Mathilde
Monsieur LECLERE Loïc a donné procuration à Monsieur LAGADEC Patrice
Madame BERNARD Martine a donné procuration à Madame ZILLER Fanny
Madame GUEZENNEC Emmanuelle a donné procuration à Monsieur KERE Bernez
Madame LE REUN Jessica a donné procuration à Monsieur BELLAHMER Lounis.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre d'absents : 05
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260702-2027_07_02_47-DE

2025-07-02-47

INTEGRATION VOIRIE STANG VIHAN

Par acte du 26/01/1984, Finistère Habitat a acheté un terrain pour édifier des logements sociaux. Finistère Habitat est propriétaire de la parcelle cadastrée en section ZE sous le numéro 602 d'une contenance de 1 093 m² supportant en la voirie.

Finistère Habitat a proposé la cession de cette parcelle à la commune.

Par délibération du 2 juillet 2026, la mairie de Plozévet a accepté d'acquérir la parcelle cadastrée en section ZE sous le numéro 602 pour la somme d'un € symbolique.

La direction immobilière de l'Etat (service des domaines) est en cours de consultation.

L'acquisition par la commune à Finistère Habitat se réalisera à titre onéreux pour un € symbolique.

La cession se fera par acte administratif aux frais de Finistère Habitat.

Les actes seront exonérés de droit d'enregistrement et de publicité foncière, en application de l'Article 1042 du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Autorise à titre onéreux pour 1 € l'intégration de la parcelle cadastrée en section ZE sous le numéro 602 ;
- Dit que tous les frais d'actes administratifs seront à la charge de Finistère Habitat ;
- Autoriser Madame la Maire à signer tous documents destinés à cette intégration.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 02 Juillet 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.



Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260702-2027_07_02_47-DE

